M. et Mme Moreau Grégory  
2 impasse des vignes  
49400 CHACÉ

SARL OSSANT et Compagnie  
A l’attention du directeur  
Le Perrochet  
37340 CONTINVOIR

Chacé,  
Le 03 mai 2012

Objet : Dégât survenu lors de travaux

Lettre AR avec accusé réception

Monsieur,

Par contrat d’entreprise, vous êtes venus réaliser des travaux de terrassement pour la construction de notre maison situé 2 impasse des vignes à Chacé.

Lors d’une des phases finale de terrassement, réalisée début décembre 2011, l’un de vos ouvriers a endommagé le crépi d’un mur de notre maison. Ce jour là, votre ouvrier a aussitôt prévenu notre chef de chantier ainsi que vous-même afin que le nécessaire soit fait pour réparer le dégât.

Or, à ce jour, soit 3 mois après l’incident, et malgré de très nombreuses relances téléphoniques et rendez-vous auxquels vous restiez absents, vous n’avez procédé à aucune démarche et nous sommes toujours sans nouvelles, ni de votre part, ni de celle de votre assureur, le cas échéant.

Désormais, je vous mets en demeure de bien vouloir contacter votre assurance afin que notre crépi soit réparé dans un délai d’un mois à partir de la réception de ce courrier. Faute de quoi nous nous retournerons vers la juridiction compétente.

Dans l’attente de vous lire,

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de mes salutations distinguées.

Grégory Moreau